



Dossier 2019 00156

MISE EN ŒUVRE DES CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS, ET LABELLISATION DES ENTREPRISES PARTENAIRES DU DISPOSITIF

du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Axe : 3 - Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

Objectif thématique : 3.9.1.2.585 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion

Les objectifs de ce projet

L'action propose de soutenir et animer la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics et, à partir des partenariats développés avec les entreprises, de mettre à développer une démarche de labellisation qui valorisera les actions menées localement en faveur de l'insertion des participants du PLIE. Ce Label concernera toutes les entreprises quel que soit le secteur d'intervention.

Les actions de ce projet

L'action sera mise en œuvre à partir de la démarche suivante :

- Identifier les marchés générateurs d'actions d'insertion
- Apporter si nécessaire un appui à la rédaction des clauses annexées aux pièces administratives des marchés
- Fournir l'assistance nécessaire aux entreprises pour répondre aux exigences inscrites dans le cahier des charges
- Réaliser et transmettre les indicateurs de suivi des actions d'insertion, sur la base des données fournies par les entreprises attributaires des différents marchés
- Établir un bilan annuel des actions mises en œuvre auprès des différentes instances
- Soutenir les entreprises dans la constitution de leur dossier de labellisation
- Organiser le jury de labellisation et assurer la communication
- Organiser une animation régulière avec les entreprises partenaires

Les publics concernés

Action de soutien aux structures uniquement

Les moyens mobilisés par la MIFE

Deux personnes en charge des relations avec les entreprises et les donneurs d'ordres
Une personne en charge du suivi administratif des heures d'insertion

La subvention FSE allouée : 86 588 €